



COMMUNIQUE DE PRESSE

27 septembre 2021

MAAF et l'U2P renouvellent leur convention de partenariat pour deux ans

MAAF soutient depuis de nombreuses années l'U2P dans ses actions en faveur de la reconnaissance et de la promotion des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

L'U2P et MAAF se concertent sur les grands thèmes liés à la protection, la promotion et le développement des entreprises de proximité tant au niveau national que dans les territoires.

MAAF s'engage à répondre aux sollicitations de l'U2P et à mettre ses compétences au service des entreprises en termes d'accompagnement et d'évolution à l'occasion de réunions ou de manifestations, telle que les « Rencontres de l'U2P ».

Le renouvellement du partenariat renforce et affirme les liens solides et historiques entre MAAF et l'U2P.

Pour Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF : « MAAF joue un rôle majeur de soutien des actions indispensables de l'U2P en faveur de la promotion et de la valorisation des entreprises de proximité. La signature de cette convention en est une parfaite représentation. »

« A l'origine les artisans ont créé la MAAF afin de bénéficier d'un outil de protection de leurs entreprises répondant aux spécificités de l'artisanat. C'est pourquoi je me réjouis que nous continuions à cheminer ensemble en élargissant progressivement notre partenariat à l'ensemble de l'économie de proximité. » précise Dominique METAYER, Président de l'U2P.

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 790 000 clients professionnels.
www.maaf.fr

A propos de l'U2P

L'U2P représente 3 millions d'entreprises de proximité dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises. L'U2P est composée de quatre membres : la CAPEB (artisanat du bâtiment), la CGAD (artisanat et commerce de l'alimentation), la CNAMS (artisanat de la fabrication et des services), l'UNAPL (professions libérales) et d'un membre associé, la CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage).

Contact presse

presse@covea.fr
jcdelerue@u2p-france.fr